



Sylviane NOËL
Cyril PELLELAT
Sénateurs de la Haute-Savoie



Virginie DUBY-MULLER
Martial SADDIER
Députés de la Haute-Savoie

**Communiqué de presse de Virginie DUBY-MULLER et Martial SADDIER, Députés de Haute-Savoie,
et de Sylviane NOËL et Cyril PELLELAT, Sénateurs de Haute-Savoie**

Annemasse, vendredi 22 janvier 2021

Virginie DUBY-MULLER, Martial SADDIER, Sylviane NOËL et Cyril PELLELAT, Députés et Sénateurs de Haute-Savoie, ont alerté ce jour **M. Olivier DUSSOPT, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Comptes publics et Mme. Élisabeth BORNE, Ministre du Travail**, sur les inquiétudes des travailleurs frontaliers au sujet du traitement du **télétravail** en cette période de crise sanitaire.

En effet, la Suisse et la France ont conclu, à titre exceptionnel, **un accord amiable provisoire** qui devait prendre fin le 31 décembre dernier. En fonction de cet accord, les frontaliers qui télétravaillent depuis la France continuent à bénéficier des régimes d'imposition et de sécurité sociale applicables comme s'ils s'étaient rendus sur leur lieu de travail habituel en Suisse. Ainsi, le taux d'activité effectué en France n'a pas d'impact, ni en matière de sécurité sociale, ni en matière fiscale.

Suite à de nombreuses interventions de la part des élus et au vu de la situation sanitaire, **cet accord a finalement été prolongé jusqu'au 30 juin 2021, mais au 30 mars uniquement pour le volet fiscal**, ce qui complexifie les procédures concernant les échéances.

Aussi, afin d'éviter ce décalage en matière de dates, Virginie DUBY-MULLER, Martial SADDIER, Sylviane NOËL et Cyril PELLELAT ont souhaité connaître la position du gouvernement sur un prolongement complet de l'accord *au moins jusqu'au 30 juin*, y compris en matière fiscale.